



Assurance des locataires, des copropriétaires et des propriétaires

Que vous déménagiez d'un appartement en location à un appartement que vous venez d'acheter ou d'une copropriété à une maison, vous aurez bientôt plus d'espace pour vous amuser!

Vous achèterez de nouveaux meubles, et vous devrez également penser à vous procurer un nouveau type d'assurance habitation. Voici les notions de base à connaître.



À propos de vous :

Vous êtes **locataire** d'un appartement, d'une copropriété ou d'une maison

Vous êtes **propriétaire** d'une copropriété ou d'une unité dans un immeuble en copropriété

Vous êtes **propriétaire** d'une maison en propriété franche

Qu'est-ce qui est couvert?

- Vos biens personnels/ le contenu de la propriété
- Votre responsabilité légale

- Vos biens personnels/ le contenu de la propriété
- Votre responsabilité légale
- Votre responsabilité pour les dommages aux espaces communs, les améliorations à l'unité, par exemple l'installation d'un nouveau tapis, et une assurance complémentaire pour couvrir les « lacunes » de la police de votre association de copropriétaires

- Vos biens personnels/ le contenu de la propriété
- Votre responsabilité légale
- Le coût pour remplacer ou réparer votre propriété

Type de paiement :

Mensuel ou annuel

Mensuel ou annuel

Mensuel ou annuel

Franchise :

Oui

Oui

Oui

Exigée par :

Certains propriétaires

Tous les prêteurs hypothécaires

Tous les prêteurs hypothécaires

Conseil : Consultez notre [liste de vérification de l'acheteur d'une première propriété](#) et notre [liste de vérification de soumission d'assurance habitation](#).

Votre foyer abritera tous les êtres et les biens que vous chérissez et appréciez plus que tout. Avant la date de transfert de la propriété, [communiquez avec nous](#) pour savoir comment protéger votre investissement le plus important.